



St-Cergue, le 22 octobre 2013

**PREAVIS MUNICIPAL No 19/2013**

Concernant une demande de crédit de CHF 2'350'000.- pour la construction du nouveau réservoir des Cheseaux, les conduites et les travaux liés à cette réalisation

---

Déléguée municipale : Mme Cornélia Gallay

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**But**

Le présent préavis a pour but d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction du réservoir au lieu-dit Les Cheseaux et les conduites liées entre les installations existantes et le nouveau réservoir.

**Contexte**

L'alimentation principale en eau potable de la Commune de St-Cergue est assurée par le pompage d'eau en altitude au départ de Combe-Froide sur la commune de Trélex. Le hameau de La Cure est alimenté de manière indépendante par la France. Aujourd'hui, trois réseaux indépendants et de pression différente alimentent St-Cergue. Le réservoir de la Chenalette assure actuellement le relais pour l'alimentation des trois réseaux de distributions d'eau potable : le réseau supérieur par le réservoir de la Givrine, le réseau intermédiaire par le réservoir du Rosset et le réseau inférieur par gravité. Le réservoir de la Chenalette et celui du Rosset datent du début du XXe siècle et devraient être mis en conformité à grands frais. Un ancien réservoir obsolète désaffecté existe au lieu-dit Les Couteaux.

Le Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE), approuvé en 2002 et modifié en 2006, définit les besoins et les investissements nécessaires pour assurer l'approvisionnement en eau pour St-Cergue pour l'horizon 2020. Il prévoit :

- Le maintien du réservoir de 1300m<sup>3</sup> à la Givrine datant de 1984
- le remplacement des trois anciens réservoirs par un unique nouveau réservoir aux Cheseaux: La distribution sera simplifiée, car il ne restera que deux réseaux de distribution (un réseau supérieur et un inférieur).
- la reconstruction de la station de pompage de Combe Froide (l'actuelle étant en fin de vie) et renforcement du stockage de l'eau de la source de Combe Froide.

Le remplacement de la station de pompage à Combe Froide et la construction du nouveau réservoir sont étroitement liés et ont été planifiés simultanément. Leur construction doit intervenir dans un laps de temps court. De plus l'exploitation du réseau actuel ne peut être interrompue pour des raisons évidentes.

Une réflexion intercommunale pour la sécurité d'approvisionnement de l'eau potable à long terme a été engagée avec les communes de Trélex et d'Arzier avec le soutien de l'ECA et les services du canton.

Le 6 septembre 2011 le Conseil communal a accepté une demande de crédit de CHF 130'000.- pour l'étude du renouvellement de la station de pompage de Combe Froide et du nouveau réservoir des Cheseaux. L'étude a abouti sur:

- la définition du pompage, du réservoir des Cheseaux, des réalisations nécessaires de l'alimentation électrique, des conduites d'alimentation, de leurs tracés et de l'adaptation du pompage de la Chenalette
- les plans de la station de pompage, des réservoirs, des nouvelles conduites, les levés topographiques et le devis général des travaux
- la procédure d'approbation du projet auprès des services de l'Etat
- les appels d'offres pour la réalisation des travaux

### **Exposé des motifs**

Au départ un seul préavis devait être présenté pour la station de pompage de Combe Froide et le réservoir des Cheseaux.

La raison de séparer ces travaux distincts mais étroitement liés et de présenter d'abord que le réservoir des Cheseaux est principalement due aux subsides, car le règlement vaudois prévoit de réduire les subsides pour la partie alimentation en eau, les réservoirs et les conduites dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014. De plus, les deux objets sont séparés géographiquement et peuvent être réalisés indépendamment. Les coûts importants des travaux pourront être répartis sur deux années.

Le réservoir des Cheseaux est prêt à être mis à l'enquête et à être construit, alors que la station de pompage est retardée du fait que la Commune de Trélex a fait des recherches de nouvelles ressources en eau à Combe Froide et teste actuellement de nouveaux captages. L'Etat de Vaud a demandé une étude complémentaire entre les communes de Trélex et de St-Cergue, afin de trouver des synergies et éventuellement d'économiser la construction du réservoir à Combe-Froide. Bien que le remplacement du pompage soit le plus urgent, l'étude intercommunale aura une influence directe sur la construction du réservoir à Combe Froide. Cette nouvelle étude supplémentaire a donc été engagée. Ce projet sera terminé en 2014 et la réalisation du pompage s'effectuera en 2015.

Le nouveau réservoir des Cheseaux aura une capacité de 3'500 m<sup>3</sup>, avec une réserve pour la défense contre l'incendie de 900 m<sup>3</sup> et assurera l'alimentation du réseau village ; le réservoir de la Givrine (conservé) assurant celle pour Les Pralies, La Givrine, Guinfard et les immeubles des Cheseaux.

Des conduites devront être construites entre le nouveau réservoir et le réseau actuel.

La demande d'appel d'offres a permis de préciser les coûts pour le génie civil, le béton armé et l'appareillage.

## Coût des travaux

Réservoir des Cheseaux	Génie civil	CHF	485'000.-
	Béton armé	CHF	915'000.-
Conduits d'eau sous pression	Appareillage	CHF	210'000.-
Appareillage inox		CHF	174'000.-
Installation télégestion		CHF	80'000.-
Installation électrique		CHF	6'000.-
Remise en état, plantations forestières		CHF	38'000.-
Honoraires	Projet, direction travaux	CHF	172'000.-
	Prestations spéciales	CHF	20'500.-
	Ingénieur civil	CHF	175'000.-
<b>Total TTC</b>		<b>CHF</b>	<b>2'275'500.-</b>
La part du coût de l'étude de 130'000.- à déduire		CHF	- 77'000.-
Divers et imprévus d'environ 8% sur les travaux, arrondi		CHF	151'500.-
<b>Total TTC</b>		<b>CHF</b>	<b>2'350'000.-</b>
La participation prévue par l'ECA en 2013 se monte à environ		CHF	310'000.-
Dès 2014 elle se montera à environ		CHF	225'000.-
Soit une différence de		CHF	85'000.-

L'enveloppe estimée grossièrement pour l'ensemble des travaux était d'environ 2.5 à 3 millions de francs en tenant compte de coûts généraux pour le réservoir (coûts au m3) ou les conduites.

Les coûts ont été affinés par l'étude de variantes demandées par le canton, de tracés, des terrains et des modes d'exploitation. La complexité des ouvrages a impliqué une étude particulière, comme par exemple sur le type de pompes, l'alimentation électrique, les systèmes d'amortissement des variations de pression (coups de bélier) et les types de cuves.

L'étude régionale et les variantes en découlant sont venues se rajouter aux coûts des honoraires.

Les prestations spéciales tels que procédure de marché public, défrichage, la remise en état et le reboisement font augmenter les coûts.

Le coût des travaux qui seront présentés ultérieurement comprendront la station de pompage et le réservoir tampon à Combe Froide, une chambre à Crévaz-Tzévaux, l'adaptation du pompage à la Chenalette et du poste de commande à la voirie. Ces coûts se montent à environ CHF 1'670'000.- TTC, sans les divers et imprévus.

Ce montant pourrait être diminué, si l'étude avec Trélex permettait de trouver une synergie au niveau des réservoirs.

## Financement

Pour financer cet investissement, nous avons prévu de :

- faire un prélèvement au fond de réserve affectée, compte de bilan 9280.20 à hauteur de CHF 1'350'000.—
- de contracter un emprunt à hauteur de CHF 690'000.—
- le solde étant versé par la subvention de l'ECA

## Incidences financières pour la commune

Un emprunt de CHF 690'000.- sera contracté sur une période de 20 ans, à taux fixe (référence du jour 2,9% - CIP) ce qui va engendrer des intérêts de CHF 210'105.-.

L'amortissement comptable sera effectué sur une période de 30 ans, avec un amortissement extraordinaire initial de CHF 1'000'000.- via prélèvement sur fond de réserve pour l'eau – compte de bilan 9280.20 et par un amortissement linéaire annuel de CHF 34'667.-.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,

Vu le préavis de la Municipalité No 19.2013

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de construction du nouveau réservoir des Cheseaux, les conduites et autres travaux liés à cette réalisation
- D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 2'350'000.-
- De financer cet investissement de la façon suivante :
  - CHF 1'350'000.- par la trésorerie courante
  - CHF 310'000.- par la subvention de l'ECA liée à la défense incendie
  - CHF 690'000.- par un emprunt faisant partie du plan des dépenses d'investissement de la législature
- D'amortir en une fois une première tranche de CHF 1'000'000.-- par prélèvement sur fond de réserve, compte du bilan 9280.20 et le solde, soit CHF 1'040'000.-- sur une période de 30 ans

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 21 octobre 2013

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

T. Magnenat



La Secrétaire

F. Vol

Commune de Saint-Cergue